Vêpres Élargies

COMPTE RENDU – PASTORALE DES FUNÉRAILLES

DATE ET HEURE	OBJET
Dimanche 25 octobre 2026 - 16h00-17h20	Fonctionnement du réseau funérailles, liturgie à La Joyau, préparation des assises, formation, accompagnement des équipes et échanges avec l'évêque.

1. Fonctionnement du noyau et de La Joyau

- Le noyau des funérailles rassemble des référents paroissiaux et prend des décisions concernant La Joyau et les funérailles au niveau diocésain.
- Un groupe de coordination a été créé pour organiser les célébrations à La Joyau : annonce des dates, disponibilités, remplacements.
- À La Joyau, il n'y a actuellement pas d'aspersion et pas de cierge pascal. Les responsables sont ouverts à l'installation du cierge pascal et à la célébration du rite d'ouverture à la porte, comme en église.

2. Référents paroissiaux et communication

- Le réseau des funérailles existe avec des référents par paroisse, mais la communication entre paroisses reste faible.
- Les référents paroissiaux doivent être nommés pour 3 ans (avec lettre de mission), avec validation du curé ; un tableau diocésain des référents paroissiaux a été envoyé aux curés pour signature.
- Il est demandé de faire remonter les noms validés des référents pour faciliter les échanges entre le noyau et les équipes paroissiales.
- Il a été proposé de renforcer les liens entre paroisses, notamment par des temps de rencontre et de partage entre équipes funérailles.
- Il est fortement recommandé de vivre en PCF (Petite Communauté de Foi) au sein de l'équipe funérailles paroissiale (formation, temps de fraternité, prière pour les membres).

3. Assises des funérailles

- Des assises des funérailles sont prévues pour clarifier les rôles et corriger les dysfonctionnements entre équipes funérailles, sacristains, pompes funèbres et célébrations.
- La date initiale du 16 janvier a été remplacée par le 6 février 2027.
- Ces assises devront réunir l'évêque, le vicaire épiscopal, le vicaire général, le noyau des funérailles, les référents paroissiaux, l'équipe de La Joyau, les pompes funèbres et les sacristains.
- L'objectif est que chacun connaisse sa place et que les célébrations se déroulent sans interférence.

4. Décret et orientations pastorales

- Un décret épiscopal encadre la conduite à tenir et le respect dû à l'Église lors des funérailles.
- Certains référents ne l'ont pas encore reçu ; il a été demandé de transmettre le décret aux personnes concernées.
- Le décret n'est pas public : il s'adresse d'abord aux curés, mais les équipes doivent connaître les orientations pastorales.
- Une priorité pastorale forte : favoriser la présence des prêtres aux funérailles, tout en maintenant l'accompagnement des familles par les équipes.

5. Formation, récollection et ressources

- Une première formation a déjà eu lieu à l'église de De Briant avec le délégué à la liturgie.
- Une nouvelle session de formation est prévue le 16 janvier 2027 ; elle reste à organiser.
- Une journée de récollection est envisagée avec le prêtre accompagnateur de la pastorale des funérailles ; la date doit être confirmée prochainement.
- Un hors-série sur la fin de vie est en préparation : il traitera de l'annonce de la mort, de la visite à la paroisse, de la rencontre avec le prêtre et des démarches funéraires.

6. Interventions de l'évêque

L'évêque a insisté sur plusieurs orientations :

- La mission des équipes funérailles n'est pas seulement liturgique : elles doivent être agents de l'annonce du kérygme, de l'accueil et de la consolation.
- Chaque famille, même éloignée de l'Église, doit repartir avec une parole d'espérance.
- Les équipes doivent accompagner les familles en deuil avant, pendant et après les funérailles.
- Il faut accompagner aussi les équipes : temps de relecture, formation, écoute, fraternité.
- Les prêtres doivent être présents le plus possible aux funérailles ; les laïcs ne les remplacent pas mais les accompagnent.
- Il est important d'entretenir de bonnes relations avec les pompes funèbres : échanges, visites, questions, refus de la concurrence.
- Il faut sensibiliser les fidèles aux legs en faveur du diocèse et des paroisses.
- L'évêque propose une journée paroissiale de réflexion sur les funérailles, évoquée autour du 2 novembre, pour aider les fidèles à exprimer leurs volontés.
- Une catéchèse sur la mort et des conférences paroissiales sont à développer avec des pompes funèbres, médecins, psychologues ou professionnels de santé.
- Sur la crémation : l'Église l'autorise depuis 1963, sauf si la famille voire le défunt manifeste un refus de la résurrection et de la foi chrétienne ; la célébration n'est pas identique lorsque le corps a déjà été incinéré.
- La pastorale de la santé et la pastorale des funérailles doivent continuer à travailler ensemble ; un lien existe déjà et fonctionne bien.

7. Décisions et actions à suivre

- Fixer les assises des funérailles au 6 février 2027.
- Organiser la formation du 16 janvier 2027 avec le délégué à la liturgie.
- Transmettre le décret aux référents qui ne l'ont pas encore reçu.
- Finaliser et diffuser le hors-série sur la fin de vie.
- Confirmer une date pour la journée de récollection avec le prêtre accompagnateur.
- Renforcer la communication entre paroisses et avec les pompes funèbres.
- Préparer des propositions de catéchèse sur la mort et des conférences paroissiales.